

## Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu l'article L 612-6 du code de l'éducation ;  
Vu les articles D 612-33 à D 612-36 et suivants du Code de l'éducation ;  
Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 13 décembre 2022 relative à la campagne de sélection en master 1 pour l'année universitaire 2023-2024,

### ARRETE

#### Article 1

A partir de l'année universitaire 2022-2023, la commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en master 1 pour l'année universitaire suivante au sein de la composante IMPGT pour la mention **Direction de projets ou établissements culturels, Parcours Management et droit des organisations et des manifestations culturelles (MDOMC)**.

est composée comme suit :

Président(e) :

- **Christophe ALAUX**, Directeur de l'IMPGT

Membres :

- **Anais SAINT JONSSON**, Assesseure aux formations
- **Edina SOLDI**, Responsable pédagogique du Master MDOMC
- **Djelloul AREZKI**, Co-responsable pédagogique du Master MDOMC

#### Article 2

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le

06 04 12023



Eric BERTON  
Président d'Aix-Marseille Université

